

weebly

eCommerce by  Square



Mars 2023

Lettre d'information



Pensez à cliquer sur "lire le message dans son intégralité" si le message est tronqué pour ne manquer aucune information.

Edito

Chers fidèles lecteurs et lectrices de cette news letter,

Vous recevez cette lettre d'infos depuis plus ou moins longtemps, et dans chacune nous vous faisons part de nos luttes, espoirs, petites et grandes victoires, lassitudes, épuisement, etc... Vous pouvez avoir l'impression que vous lisez toujours un peu la même chose, puisque depuis toutes ces années nous faisons face toujours aux mêmes situations : les politiques de plus en plus discriminatoires, les dénis de droits de plus en plus criants et assumés, les projets de lois qui se succèdent et se durcissent, les violences policières envers les exilé(e)s, les morts en mer et aux frontières de l'Europe...

Mais bien que les dangers qui menacent toujours plus les candidat(e)s à l'exil sur la route migratoire soient mieux connus et documentés, il en est un qui guette les habitants de l'Europe, même les plus alertés d'entre nous : l'indifférence.

La répétition des drames en mer, dans le désert et en montagne crée leur banalisation, et ce qui était scandaleux il y a encore quelques années est devenu tristement habituel. Pour preuve entre autres, la découverte sur une plage du corps d'une petite fille d'environ trois ans en décembre dernier, exactement dans la même position que celui du petit Aylan Kurdi dont la photo avait fait le tour du monde et suscité

un bel émoi, n'a entraîné aucune réaction. 7 ans après (et combien de morts en 7 ans ?) la même photo d'un autre enfant n'a même pas circulé. En sommes-nous arrivés à accepter ces milliers de morts aux frontières de l'Europe comme une fatalité ?

Nous ne pouvons nous y résoudre, comme toutes les organisations avec lesquelles nous travaillons, c'est pourquoi vous trouverez dans cette news letter :

- un bilan de la commémoration du 5 février à la Vachette lors de la journée internationale des morts aux frontières
- notre participation à la lutte contre le nouveau projet de loi asile et immigration
- l'annonce de notre prochaine assemblée générale le 4 juin
- et surtout l'appel à participer à la Grande Maraude Solidaire au col de Montgenèvre le 18 mars.

Pour rappeler que nous refusons toujours l'inacceptable et que l'indifférence nous envahisse, et qu'il y a peut-être pire que le bruit des bottes, c'est le silence des pantoufles. Alors le 18 mars laissons nos charentaises au placard, chaussons nos godillots et arpentons la montagne ensemble pour exiger la liberté de circulation et l'égalité des droits pour tous et toutes !

Solidairement vôtre.
L'Équipe de Tous Migrants.

COMMÉMORATION DES MORTS AUX FRONTIÈRES



Nous étions une bonne centaine rassemblé(e)s au pont de La Vachette, sur la commune de Val des Près, ce dimanche 5 février. Nous participions à « la journée mondiale de lutte contre le régime de mort aux frontières, et pour exiger la vérité, justice et réparation pour les victimes de la migration et leurs familles ». Pour rappeler une fois de plus que ces morts ne sont pas une fatalité, mais la conséquence de politiques migratoires que nous combattons.

Le 6 février 2014, la police espagnole massacrait au moins 15 personnes qui tentaient de traverser la frontière vers l'enclave espagnole de Ceuta, et des dizaines d'autres ont été blessées ou ont disparu.

Tous ses agents ont été acquittés par la justice.

Le 6 février 2019, des familles de disparu(e)s, des activistes, réunis à Oujda au Maroc, déclaraient : *Avec notre terme « CommemorAction », nous offrons une promesse : nous n'oublierons pas ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été portés disparus et nous lutterons contre les régimes frontaliers meurtriers. Nous offrirons un espace de commémoration et nous construirons collectivement quelque chose à partir de notre deuil. Nous ne serons pas seuls et nous n'abandonnerons pas. Nous continuerons à nous battre pour la liberté de mouvement et la dignité humaine pour tous dans notre vie quotidienne.*

Le pont de la Vachette est pour nous hautement symbolique : C'est

tout près que Blessing Matthew, poursuivie par les gendarmes mobiles, est tombée dans la Durance et s'y est noyée, le 7 mai 2018. Des solidaires italiens sont venus apporter leurs témoignages et des dessins et poèmes d'exilé.es passé.es par le Refuge d'Oulx, les prises de paroles de Tous Migrants, de Médecins du Monde et d'Alarmphone se sont succédées, avant que nous ne laissions s'envoler 9 lanternes magiques, pour les 9 disparu(e)s à la frontière franco-italienne dans les Alpes. Puis nous avons retracé le dernier parcours de Blessing par une chaîne lumineuse le long de la route jusqu'au pont. (Une vidéo devrait prochainement être visible sur notre site, merci à Teddy)

La soirée s'est terminée avec la pièce de théâtre « Un qui veut traverser », texte interprété par Tonin Palazzotto, à la bibliothèque municipale. L'émotion était palpable, et nous a renforcés dans notre détermination : **nous n'oublierons pas.**

LOI ASILE IMMIGRATION

A PROPOS DU PROJET DE LOI « POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION »

Des associations et collectifs, dont Tous Migrants, déplorent le contenu du projet de loi. En trente ans, plus de vingt textes de lois se sont succédés (le dernier ne datant que de 2018), allant dans le sens continu d'une détérioration des conditions d'accueil et des droits des personnes exilées.

Ce texte a été amplement discuté et critiqué par la Défenseur des Droits qui souligne des risques majeurs pour les droits fondamentaux des étrangers.

Depuis que les hommes sont sortis d'Afrique il y a environ 60 000 ans, les migrations de population ont accompagné l'histoire de l'humanité et contribué à son développement. Notre diversité est notre richesse. Les migrations augmentent dans le monde, donc également en France. On estime qu'en 2020 les migrants internationaux représentaient moins de 4% de la population mondiale, ceci aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays développés. Il y a en France actuellement environ 7% d'immigrés, des personnes nées étrangères à l'étranger, dont environ le 1/3 sont devenues françaises. Les jeunes nés en France de parents étrangers sont étrangers, même si la majorité deviendra française à l'âge de 16 ans. Une partie de la population a un lien avec l'immigration parce que l'un de ses parents au moins est venu de l'étranger. Rassembler immigrés et descendants d'immigrés dans un même ensemble pose un problème. Il s'agit d'une population qui a des liens très différents avec la migration, parfois extrêmement réduits. On y trouve aussi bien des réfugiés ukrainiens fraîchement arrivés que des personnes âgées de plus de 80 ans dont les parents ont migré en France à la fin des années 1930 et qui ont tout oublié de leur pays « d'origine ». On ne sait pas bien dire au juste ce que signifie « avoir un parent immigré » et la notion même d'origine n'a pas toujours une grande signification.

Classée 77e en 2020 en part d'immigrants dans sa population, la France est loin derrière l'Allemagne, les pays de la péninsule

Arabique, le Luxembourg, la Suisse, le Canada, l'Australie ou encore les Etats-Unis. Pourtant, la France a été une terre d'immigration. Nous sommes également un pays d'émigration avec 2,5 millions de Français vivant à l'étranger.

Les conditions réglementaires de l'accueil des immigrés sur le territoire national influent très peu sur le choix de leur destination des personnes qui souhaitent quitter le pays dans lequel elles vivent. Les déterminants de ce choix sont avant tout, la proximité avec la langue, le niveau de vie du pays par rapport à celui qu'on quitte et l'existence d'une communauté originaire de son pays et de sa culture dans le pays de destination. Aucune régularisation des immigrés n'a été suivie d'une arrivée massive de nouveaux immigrés et n'a jamais provoqué d'« appel d'air » ni de grand remplacement, pseudo-théories qui ne résistent à aucune analyse scientifique sérieuse.

Le projet de loi en Bref :

Le Parlement (le Sénat le 27 mars, l'assemblée nationale en juin) va très prochainement entamer le débat sur le projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ». Ce projet comporte plusieurs volets: travail, intégration, éloignement mais aussi asile et contentieux des étrangers

- Travail facilité pour certains métiers : le projet de loi crée une carte de séjour temporaire d'un an "travail dans des métiers en tension"
- Intégration et titres de séjour : Les étrangers qui demandent une première carte de séjour pluriannuelle devront avoir des compétences minimales dans l'expression en langue française et s'engager à respecter les principes de la République
- Possibilités d'éloignement renforcées; interdiction du placement en centre de rétention administrative (CRA) des mineurs étrangers de moins de 16 ans est posée
- Asile et contentieux des étrangers : parcours administratif simplifié entre les différentes administrations compétentes (préfecture, Office français de l'immigration et de l'intégration ; création de chambres territoriales de la CNDA (aujourd'hui uniquement implantée à Montreuil en Seine-Saint-Denis) et la généralisation du juge unique .

En réponse à ce projet de loi un travail collaboratif rédigé entre autres par Tous Migrants et ses partenaires, Médecins du Monde et Anafé, présente une série de recommandations en 6 chapitres, pour une politique migratoire respectueuse de la dignité et des droits fondamentaux. Nous sommes particulièrement concernés par le chapitre 1, L'ACCES AU TERRITOIRE ET LA SITUATION AUX FRONTIERES. Pour aller plus loin, voir notre analyse :

[Lire le texte intégral](#)

GRANDE MARAUDE SOLIDAIRE

Comme chaque année, nous vous invitons à participer à la

Grande Maraude Solidaire en soutien aux droits des personnes exilées et à l'action des maraudeuses et maraudeurs.



- 17h30** rassemblement franco-italien devant l'Espace Partenaire à Montgenèvre puis départ du cortège
- 18h30** prises de paroles devant les locaux de la police aux Frontières
- 19h30** repas partagé à prix libre devant l'Espace Partenaire (apporte ton bol et ta cuillère)
- 20h30** départ en maraude (prends des vêtements chauds et une lampe frontale)



Ces maraudes dans la montagne briançonnaise se sont imposées comme une nécessité depuis novembre 2016, pour tenter d'éviter de nombreux accidents, et assurer la mise à l'abri des personnes exilées. Des personnes volontaires venues de toute l'Europe y participent aux côtés des personnes locales qui connaissent les dangers et les règles de sécurité propres au milieu montagnard.

La finalité des maraudes est double : la réduction des risques auxquels les personnes exilées sont contraintes de s'exposer pour échapper aux refoulements systématiques, et le témoignage du déni quotidien de leurs droits à la frontière. En aucun cas, les maraudes ne servent à « faire passer la frontière de manière illégale » comme les pouvoirs publics les en accusent trop souvent. Au contraire, ce sont ces refoulements qui sont illégaux.

À cette occasion nous nous adresserons une nouvelle fois aux forces de l'ordre pour qu'elles et ils prennent conscience du caractère à la fois illégal, illégitime, dangereux et barbare des ordres qui leur sont

donnés et des conséquences de leurs actes lorsqu'elles et ils obéissent à ces ordres.

Rappelons également que nous avons publié notre premier rapport sur les Pratiques policières du contrôle de la frontière, intitulé « un an de refoulements et de déni de droits à la frontière franco-italienne dans le Briançonnais », que vous pouvez lire et télécharger sur notre site internet.

Par nos actions avec les personnes exilées et les associations partenaires, nous avons pu obtenir plusieurs annulations emblématiques de décisions administratives et deux membres de la PAF ont déjà été condamnés par les tribunaux. Après la relaxe des 3+4 par la cour d'appel de Grenoble le 9 septembre 2021, deux solidaires ayant subi de la prison viennent d'obtenir réparation en justice. Ce 23 novembre, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a accepté d'instruire la requête que nous avons déposée au côté de la famille de Blessing Matthew pour que la vérité et la justice soit faites.

La Grande Maraude Solidaire est l'opportunité pour toutes et tous de se joindre à ces actions pour dénoncer les atteintes aux droits des personnes exilées tant que les pouvoirs publics ne les respecteront pas.

Si vous avez quelques heures à consacrer à l'organisation de cette manifestation, le jour J ou dans la semaine précédente, merci de vous signaler sur tousmigrants@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE

Tous nos adhérents sont conviés à notre prochaine assemblée générale, le 4 juin à la salle des fêtes de Prelles. Accueil à partir de 9 h, AG de 10h à 13h, et pique nique tiré du sac. Nous vous en donnerons un programme plus détaillé dans la prochaine newsletter au courant du mois de mai.

C'est donc l'occasion de renouveler, si ce n'est déjà fait, votre adhésion, pour participer aux votes et décisions qui orienteront nos actions pour l'année à venir. Et bienvenue à celles et ceux qui souhaiteraient intégrer notre Conseil d'Administration ! Il n'est pas nécessaire pour cela de résider à Briançon, certain(e)s travaillent à distance et nos CA hebdomadaires se déroulent la plupart du temps en visio. Pensez-y...

NOS PUBLICATIONS



Tous migrants publie un rapport exposant les résultats d'une enquête menée durant un an à la frontière franco-italienne dans le Briançonnais sur le dispositif frontalier de contrôle de la frontière. Ce rapport comprend de nombreux témoignages qui illustrent non-respect des droits des personnes migrantes ainsi que les pratiques d'entraves à la solidarité envers les personnes réalisant des maraudes en montagne.

Pour lire le rapport , cliquez sur l'image.

Ce qui est illégal (mais attesté comme pratiqué par certains membres des forces de l'ordre):

- 1 ne pas prendre en compte la volonté de demande d'asile et refouler immédiatement une personne exilée à la frontière sans qu'elle puisse faire valoir ses droits;
- 2 refouler des personnes mineures isolées étrangères à la frontière;
- 3 faire preuve de discrimination raciale;
- 4 mettre les personnes en danger en les traquant dans la montagne;
- 5 ne pas porter assistance à une personne en danger;
- 6 utiliser la violence verbale ou physique lors d'interpellations;
- 7 voler l'argent ou un téléphone ou détruire un document d'identité ou autre d'une personne interpellée;
- 8 pré-remplir des formulaires administratifs et les faire signer sous la menace ou les signer à la place de la personne intéressée.

Le racisme n'est pas une affaire d'opinion personnelle mais constitue un délit puni par la loi, de même que la mise en danger délibérée d'autrui même si c'est en obéissant à un ordre.

QUE FAIT UN MARAUDEUR ?



Ce qui est légal (mais que l'État tente de faire passer pour un délit en poursuivant les solidaires):

- 1 proposer à manger et à boire à une personne exilée;
- 2 la réchauffer en lui donnant des vêtements ou des couvertures;
- 3 l'inviter chez soi à manger ou à dormir;
- 4 la transporter dans sa voiture (sans passer de frontière) pour le mettre à l'abri;
- 5 appeler le 112 si la personne est blessée ou épuisée.
- 6 signaler tout non respect des droits fondamentaux.

L'aide à personne en danger est non seulement un droit mais aussi un devoir, quelle que soit la personne et quelle que soit sa situation au regard de la loi.

Toute personne a le droit de demander l'asile en France. La France a le devoir de protéger toute personne mineure non accompagnée, quelle que soit sa situation administrative. Ces personnes ne sont donc pas en « situation irrégulière »

Toute personne a le droit de désobéir à un ordre manifestement illégal. Obéir à un ordre manifestement illégal engage sa responsabilité personnelle (art. 122-4 du Code Pénal).

Que fait un maraudeur?

Ce document vient d'être actualisé. Il est destiné à sensibiliser les habitants du Briançonnais et les touristes à l'existence des maraudes et à les encourager à apporter leur aide aux personnes exilées dont ils peuvent croiser la route.

APPEL À DONS ET ADHESIONS

Votre aide financière est vitale pour continuer en toute indépendance à témoigner, à dénoncer, à mener des actions en justice, à défendre les personnes exilées et solidaires. À titre d'exemple, cette défense s'est chiffrée au mois de décembre à 10 000 euros en frais de justice.

Pensez également à renouveler votre adhésion pour l'année 2023.

Pour les dons et les adhésions, c'est ici :

FAIRE UN DON OU ADHÉRER

FAIRE UN DON MENSUEL

Si vous préférez (mais c'est plus compliqué pour nous), vous pouvez également nous adresser un chèque à notre adresse postale : Tous Migrants 35 rue Pasteur 05100 Briançon. Pensez à nous indiquer votre adresse pour la carte d'adhérent ou le reçu fiscal.

Retrouvez-nous sur :



Pour recevoir la lettre d'information de Tous Migrants : cliquez [ICI](#)

Sans étiquette politique ou religieuse, Tous Migrants est un mouvement citoyen pacifiste de sensibilisation et de plaidoyer né en septembre 2015 autour du drame humanitaire des migrants en Europe, qui a pris le statut d'association loi 1901 fin 2016. Fort de l'adhésion de 700 citoyens à la cause qu'il défend, 14.000 abonnés Facebook et 4.500 destinataires de sa lettre d'information, Tous Migrants mène des actions complémentaires depuis le Briançonnais : campagnes de plaidoyer, actions en justice, initiatives de sensibilisation de divers publics (jeunes, élus, touristes, ...), décryptage et partage de l'actualité via une newsletter périodique, un site web et une page Facebook, conférences, ciné-débats, manifestations artistiques ou culturelles de soutien ...

L'action de Tous Migrants repose sur trois principes directeurs :

- C'est en renforçant le lien social local, en ouvrant des espaces de dialogue, d'échange, de convivialité et de solidarité avec notre voisin d'ici (« l'autre d'ici ») que nous accepterons naturellement notre voisin de là-bas (« l'autre de là-bas », étranger, exilé, migrant, réfugié,...)

- Chacun d'entre nous peut « faire sa part », à son échelle, pour contribuer à la résolution de la crise humanitaire actuelle, y compris en plaidant pour l'adoption de décisions politiques conformes aux droits humains fondamentaux, tels que définis notamment par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il en va de notre humanité et de notre dignité.

- Les moyens que nous utilisons doivent être conformes aux fins que nous poursuivons. C'est pourquoi notamment le respect des principes de la non-violence doit orienter toutes nos actions.

Tous Migrants. Tous droits réservés.

*Adresse postale :
35 rue Pasteur - 05100 Briançon*